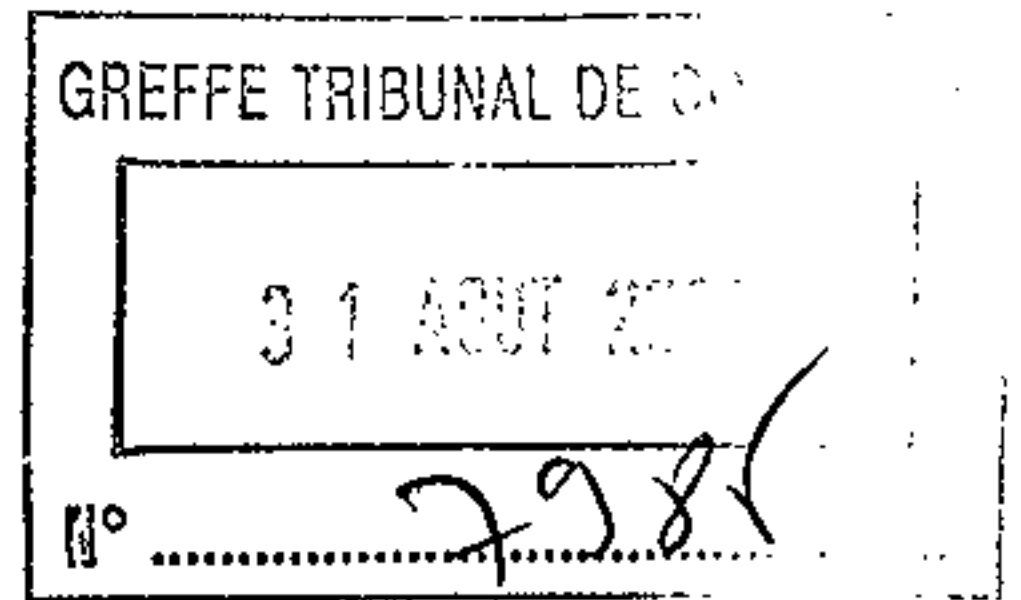


SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
SOGOREX



au capital de *Dix mille euros*

divisé en *Cent* parts

Siège social *Immeuble le Périclès, 27 avenue des Béthunes 95310 Saint-Ouen l'Aumône*

Registre du Commerce *PONTOISE B 306 460 742 (76B506)*

Constituée par acte *S.S.P du 1^{er} Mars 1976,*

enregistré à *MONTMORENCY le 25/03/1976, bordereau 106 n°3*

Objet social : *Exercice de la profession d'Expert comptable*

CESSION DE PARTS

Entre les soussignés (nom, prénom, domicile)

Monsieur *Emmanuel MIRGUET,*

Demeurant à *DEUIL la BARRE (95170), 16 rue Henry Dunant,*
Célibataire,

....."CEDANT", d'une part ;

Et

Monsieur *Thierry BASSET,*

Demeurant à *PARMAIN (95620), 69 Vieux Chemin du Potager,*
Marié sous le régime de la communauté réduite aux acquêts,

....."CESSIONNAIRE", d'autre part,

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

Monsieur *Emmanuel MIRGUET* propriétaire de *8 parts* de la *S.A.R.L. SOGOREX,*
dont les caractéristiques sont énoncées en tête des présentes, cède et transporte sous les garanties
ordinaires de droit *4 parts* qu'il possède dans ladite société.

Par la présente cession, Monsieur *Thierry BASSET* devient propriétaire des parts cédées avec effet à
partir du 1er août 2004, tous les droits et obligations y attachés.

TD

em

Prix :

La présente cession est en outre consentie et acceptée moyennant le prix de **400 Euros**.

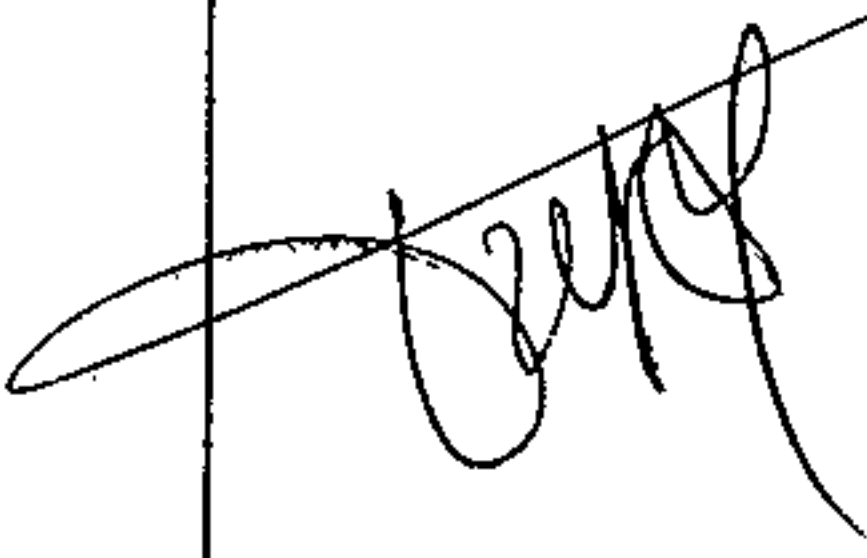
Intervention du conjoint du cessionnaire :

Pour satisfaire aux dispositions de l'article 1832-2 du Code Civil, il est rappelé que :
Madame **Danièle GALLUCCI**, épouse de Monsieur **Thierry BASSET**, cessionnaire, déclare avoir été informée au préalable de l'acquisition des parts sociales effectuée par son époux et renoncer à devenir personnellement associée de la société.

Les parts cédées ont été créées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 27/01/2003.

Les frais, droits et honoraires et tous ceux qui en seront conséquence seront supportés par le cessionnaire.

Fait à SAINT OUEN L'AUMONE , le 30 juillet 2004.


Bon pour acceptation de cession

Bon pour cession


Enregistré à : RECETTE PRINCIPALE PONTOISE EST

Le 24/08/2004 Bordereau n°2004/371 Case n°5

Ext 1165

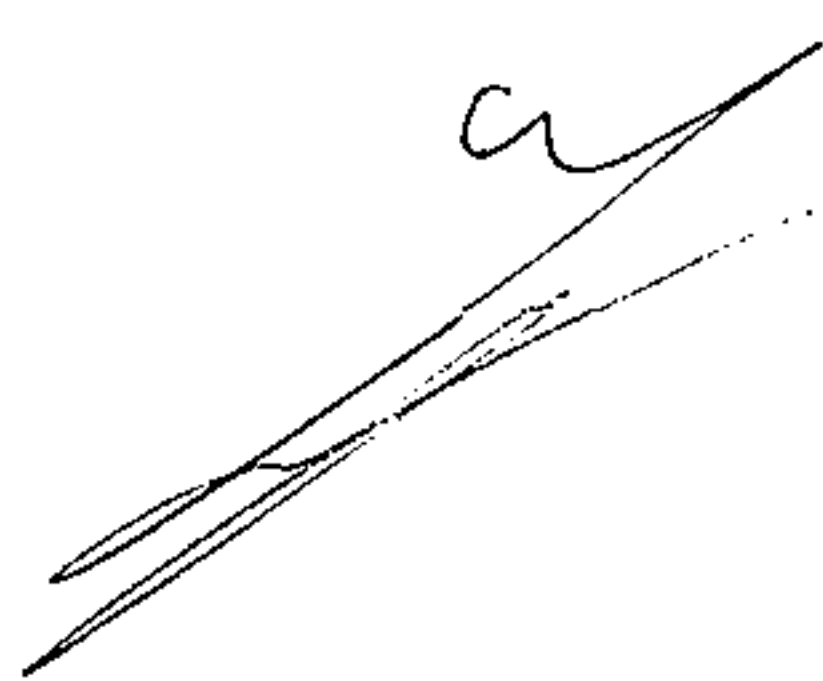
Enregistrement : 19 €

Timbre : 30 €

Total liquidé : quarante-neuf euros

Montant reçu : quarante-neuf euros

L'Agent



SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
SOGOREX

au capital de *Dix mille euros*

divisé en *Cent* parts

Siège social *Immeuble le Périclès, 27 avenue des Béthunes 95310 Saint-Ouen l'Aumône*

Registre du Commerce *PONTOISE B 306 460 742 (76B506)*

Constituée par acte *S.S.P du 1^{er} Mars 1976,*

enregistré à *MONTMORENCY le 25/03/1976, bordereau 106 n°3*

Objet social : *Exercice de la profession d'Expert comptable*

CESSION DE PARTS

Entre les soussignés (nom, prénom, domicile)

Monsieur *Emmanuel MIRGUET,*

Demeurant à *DEUIL la BARRE (95170), 16 rue Henry Dunant,*
Célibataire,

....."CEDANT", d'une part ;

Et

Monsieur *Stéphane MORCELET,*

Demeurant à *PARIS (75011), 45 rue Oberkampf,*
Célibataire,

....."CESSIONNAIRE", d'autre part,

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

Monsieur *Emmanuel MIRGUET* propriétaire de *8 parts* de la *S.A.R.L. SOGOREX,*
dont les caractéristiques sont énoncées en tête des présentes, cède et transporte sous les garanties
ordinaires de droit *4 parts* qu'il possède dans ladite société.

Par la présente cession, Monsieur *Stéphane MORCELET* devient propriétaire des parts cédées avec
effet à partir du 1er août 2004, tous les droits et obligations y attachés.



Prix :

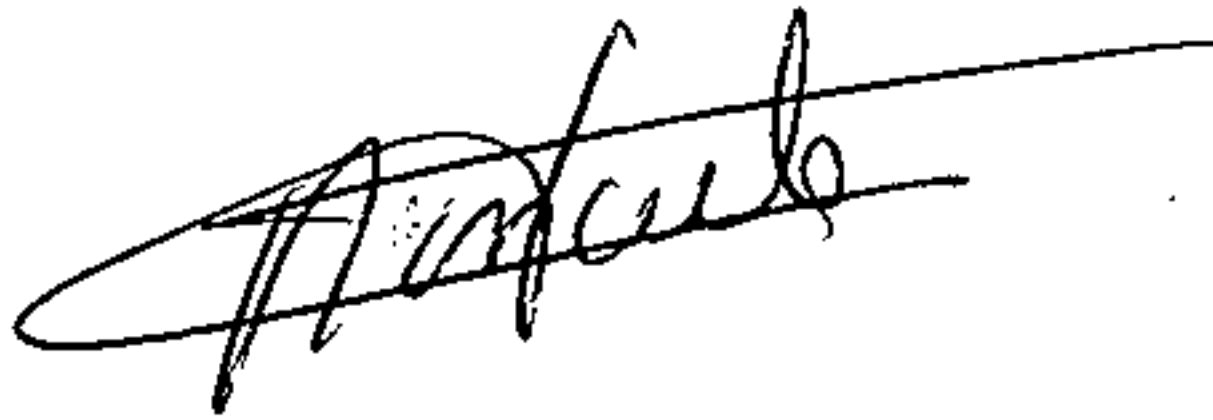
La présente cession est en outre consentie et acceptée moyennant le prix de **400 Euros**.

Les parts cédées ont été créées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 27/01/2003.

Les frais, droits et honoraires et tous ceux qui en seront conséquence seront supportés par le cessionnaire.

Fait à SAINT OUEN L'AUMONE, le 30 juillet 2004

Ben pour acceptation de cession



Ben pour cession



Enregistré à : RECETTE ELARGIE PARIS 11E STE MARGUERITE

Le 26/08/2004 Bordereau n°2004/333 Case n°2

Ext 3262

Enregistrement : 15 €

Timbre : 30 €

Total liquidé : quarante-cinq euros

Montant reçu : quarante-cinq euros

L'Agent

Céline CONCÉ

